



Absence au tribunal de grande instance

Par **bergeret**, le **05/09/2016** à **23:34**

Bonjour,

Je vous explique ma situation, j'ai été contrôlé positif (0.6 soufflé) lors des Férias de DAX. j'ai 8 points sur mon permis et c'est mon premier délit, le préfet à suspendu mon permis pour 6 mois.

Je suis convoqué devant la procureur de la république pour notification d'ordonnance pénal (donc procédure écrite ou je n'aurai "qu'à récupérer ma peine")
Cependant habitant à Dijon (plus de 800 km de Dax) et travaillant à mon compte, je ne peux me permettre de rater 3 jours de travail (convoqué un mardi et sans permis la SNCF ne permet que cela).

Est ce obligatoire de se présenter à une telle convocation puisque le jugement sera déjà rendu et que je ne compte pas le contester ? Ne puis-je pas faire une lettre au tribunal de grande instance de Dax pour excuser mon absence et demander l'attribution d'un avocat commis d'office ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2016** à **09:18**

Bonjour,

Vous adressez une LR/AR au greffe du tribunal pour présenter vos excuses pour votre absence en raison de l'éloignement et pour demander que l'ordonnance pénale vous soit transmise directement par courrier.